

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Du Mercredi 20 Janvier 2010

L'an deux mil dix, et le Mercredi 20 Janvier à 18 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Joël GROS maire de CIERP-GAUD.

Présents : GROS. Joël – GUIARD.C – DASSIBAT.Y – LASALA.JP – CAZAUX.B – MOUNIER.G – CANOINE.M – JOLLAND.L – BARTHE.R – REBONATO.JP – COURTIN.D

Absents excusés : LONGATO.C – BARTHE.L – GARRIDO.M – VALLE.C

Mr LONGATO Christian donne procuration à Mr LASALA Jean-Pierre.

Mr BARTHE Louis donne procuration à Mme JOLLAND Lucienne.

Madame DASSIBAT Yvette a été élue secrétaire de séance.

Monsieur le Maire fait lecture de la séance du 10 décembre 2009. Accord à l'unanimité.

- **Cession de terrain impasse des Edelweiss** :

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal que Mr et Mme MARION, impasse des Edelweiss cèdent à la commune environ 60 m2 de terrain. Un grillage de clôture, sera posé par nos employés techniques. Le montant des matériaux s'élèvera à 519.30 € TTC. l'acquisition de ce terrain est réalisée en vue d'élargir la chaussée (de 3.50m à 5 m) desservant les maisons au fond de l'impasse. Accord à l'unanimité.

- **Création d'un puisard Avenue de la Gare** :

Afin de remédier à l'inondation par temps pluvieux de la chaussée face au stade, il convient d'exécuter un puisard qui sera situé à l'emplacement de l'ancien transformateur. Le secteur routier de Luchon a été consulté afin de monter un dossier pour percevoir une subvention. Une délibération est prise pour que Monsieur le Maire signe la convention avec le secteur routier. Accord à l'unanimité.

- **Périmètre de protection des captages** :

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à poursuivre l'étude des périmètres de protection des captages par l'acquisition des terrains nécessaires, et la consultation d'entreprises pour faire effectuer ces travaux. La proposition de la famille SANCHEZ est acceptée. Accord à l'unanimité. Le Conseil Municipal autorise Mr le maire (Gérant du Groupement Forestier de Souesté) a donner son accord pour la cession des terrains nécessaires à la protection immédiate des captages se trouvant sur la propriété du Groupement Forestier. Une délibération est prise afin que Mr le Maire signe pour la vente. Accord à l'unanimité. le Conseil Municipal accepte d'acquérir les terrains cadastrés section C n° 616, 617 et section D n° 11 pour une capacité totale de 44 a 90 pour un montant de 445 € hors frais notariés, les frais sont à la charge de la commune. Accord à l'unanimité.

- **Résultat de l'étude de l'impact environnemental NATURA 2000 sur le PLU** :

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal que Monsieur Vincent LARSONNEAU a rendu son rapport sur l'étude de l'impact environnemental NATURA 2000 sur le PLU. Après acceptation, cette étude sera versée au dossier du PLU par le cabinet AMENA. Accord à l'unanimité.

- **Rénovation secrétariat et salle du Conseil Municipal** :

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal du projet de réorganisation des bureaux du secrétariat ainsi que l'amélioration de l'acoustique de la salle du Conseil Municipal. Une étude et un devis ont déjà été fournis par Techni bureau. D'autres devis seront demandés afin de finaliser le projet. Accord à l'unanimité.

- **Remplacement de la porte au bureau de Poste** :

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal du résultat des demandes de devis concernant le changement de la porte du bureau de poste. Après consultation des différentes propositions, il se trouve que l'Ets VIGNAUX à CIERP-GAUD est la moins disante. Le montant de ces travaux s'élève à 2053 € H.T. Accord à l'unanimité.

- **Plan de mise en accessibilité de la voirie et des aménagements des espaces publics** :

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal que suite à la loi du 11/02/2005 sur l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté de personnes handicapées a fixé de nouvelles obligations en matière d'accessibilité handicapée avec pour objectif à atteindre : la réalisation d'une réelle accessibilité pour tous sur toute la chaîne de déplacement. Avant le 1 janvier 2011, il convient de faire un diagnostic accessibilité des Etablissements existants publics ou privé, 1^{ère} à 4^{ème} catégorie, recevant du public. Ces diagnostics décrivent les travaux nécessaires à réaliser avant le 01 janvier 2015. Ils doivent établir également une évaluation du coût des travaux. Cette étude sera demandée à l'ATESAT.

- **Salle polyvalente :**

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal qu'il convient de relancer l'architecte afin que ce dossier avance, il propose de rencontrer les associations utilisatrices de cette salle afin d'évaluer les besoins.

- **Points sur les travaux, les projets et les subventions :**

L'atelier municipal devrait être opérationnel au mois de mai 2010.

Le nettoyage du parking « petit Paradis » sera terminé prochainement. Les végétaux seront broyés, et seront mis à la disposition de la population.

- **Point sur les subventions :**

Au cours de l'année 2009, nous avons perçu plusieurs subventions pour un montant total de 45 330 € correspondant à divers travaux et achats dont les principales sont la subvention pour l'achat du camion soit 11 665 € ainsi que la restauration des jeux au Parc du Château pour un montant de 15 373 €.

Pour l'année 2010, suite à la fin des travaux, des dossiers de versement ont été expédiés aux diverses administrations cela correspond aux travaux :

Rénovation du Presbytère : 15 973 €. Un acompte de 6 845 € a été versé en 2009.

Traitement par U.V du captage de Gaud : Subvention Conseil Général : 9 500 € - Subvention Adour Garonne : 17 520 €

Mur de soutènement bassin de Gaud : 4 361 €.

Peinture local bibliothèque : 657 €.

Rénovation salle d'animation du Château : 9 762 €.

Acompte sur subvention bâtiment communal : 42 066 €.

Soit un montant total de 99 819 € qui va être versé dans les mois qui suivent. Plusieurs autres dossiers sont en cours d'instruction dont la salle polyvalente pour laquelle nous essayons d'obtenir des subventions supplémentaires.

- **Questions diverses :**

Renouvellement convention ATESAT : Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de renouveler la convention avec l'ATESAT. Accord à l'unanimité.

Employée municipale : Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Mme FERNANDEZ Ibéria a été nommée Rédacteur. Un arrêté de nomination doit être pris. Accord à l'unanimité.

Monsieur le Maire de GURAN demande la réduction des horaires de secrétariat de Mme FERNANDEZ Ibéria, qui entraînerait la modification de la convention de mise à disposition passée le 21 octobre 1994. Le Conseil Municipal refuse et propose que Mme FERNANDEZ Ibéria effectue à la mairie de GURAN les horaires prévus par cette convention soit 16 % de son temps de travail, payé par la commune de GURAN.

Brasserie : Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la brasserie installée à Rouziet effectuera sa 1^{ère} brassée au mois de février 2010. Pour la suite des travaux, il nous a été présenté plusieurs devis ABCVL, SARL la Pyrénéenne et Matériaux des 2 vallées : pour du gravier, sable, béton. Leroy Merlin et Castorama : pour du ciment, panneau treillis, film sous-dalle ect Le choix s'est porté sur les devis le moins onéreux : ABCVL et LEROY MERLIN. Accord à l'unanimité

Columbarium : Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de reprendre le projet du columbarium ou du jardin du souvenir. Des études et des devis seront demandés. Accord à l'unanimité.

Manifestation : Mme JOLLAND propose d'organiser un défilé pour le carnaval (enfants et adultes) dans les rues du village, la date arrêtée est le 6 mars 2010. Accord à l'unanimité.

CCCSB : Mr Roger BARTHE est candidat à la commission voirie de la CCCSB. Accord à l'unanimité.

Zone artisanale : Monsieur SANCHEZ Yannick qui représente la SCI ESPAYA, va acquérir à la commune la parcelle n° 3 à la zone artisanale. Cette parcelle est d'une superficie de 1378 m². Le montant du m² est fixé à 8.54 € H.T. Accord à l'unanimité.

La séance est levée à 20h30
Le Maire Joël GROS